

# Défis liés à l'établissement d'un milieu de vie permanent pour les enfants placés

## Point de mire sur la réunification familiale et son maintien

**Sonia Hélie** (IUJD), **Marie-Andrée Poirier** (UMontréal) et **Tonino Esposito** (UMontréal), **Jean-François Cardin** (IUJD) et **Marie-Noèle Royer** (IUJD), **Caroline Racicot** (IUJD)



# Qu'est-ce que ÉLPJ?

Modifications de la LPJ en 2007

Article 156.2 = obligation pour le MSSS de faire évaluer la stabilité  
3 cycles ÉLPJ jusqu'à maintenant (2011, 2015, 2020)

## Objectifs

1. Décrire les trajectoires de placement et les facteurs associés  
Volet quantitatif (Hélie, Poirier, Esposito)
2. Décrire l'expérience de placement du point de vue des acteurs impliqués  
Volet qualitatif (Drapeau, Chateauneuf, Noel, Saint-Jacques)

# Équipe du volet quantitatif ELPJ3

**Sonia Hélie**, chercheure responsable

**Marie-Andrée Poirier**, co-chercheure

**Tonino Esposito**, co-chercheur

**Jean-François Cardin**, APPR au traitement de données

**Caroline Racicot**, APPR à la coordination

**Marie-Noele Royer**, APPR au traitement de données

**Catherine Pineau-Villeneuve**, professionnelle de recherche

**Julie Beauregard**, assistante de recherche

**Ganaelle Louis Jeune**, assistante de recherche

**Financement: Ministère de la Santé et des services sociaux**

# Quelques notions de base

## Placement

- Une mesure de protection parmi d'autres
- Lorsque le maintien dans la famille compromet la sécurité de l'enfant

## Types de milieu substitut

- Famille d'accueil de proximité (FAP)
- Famille d'accueil régulière (FA)
- Foyer de groupe (FG)
- Centre de réadaptation (CR)

## Stabilité

- Déplacement = brisures relationnelles
- Instabilité = effets néfastes à long terme

## Durée de placement

- La notion de temps diffère chez l'enfant
- L'importance d'une intervention diligente

## Durée maximale prévue à la LPJ selon l'âge de l'enfant

- Âge 0-1 an = 12 mois
- Âge 2-5 ans = 18 mois
- Âge 6-17 ans = 24 mois

## Types de projet de vie permanent

- Réunification
- Adoption
- Tutelle
- Placement à majorité
- Préparation autonomie

# **Les résultats en trois parties**

1. Recours au placement et stabilité
2. Permanence
3. Bris de réunification (replacement)

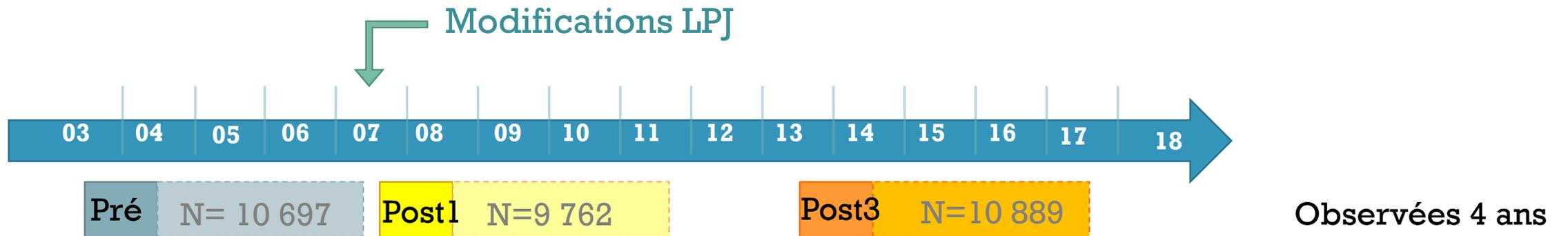
# 1. Placement et stabilité

# Devis

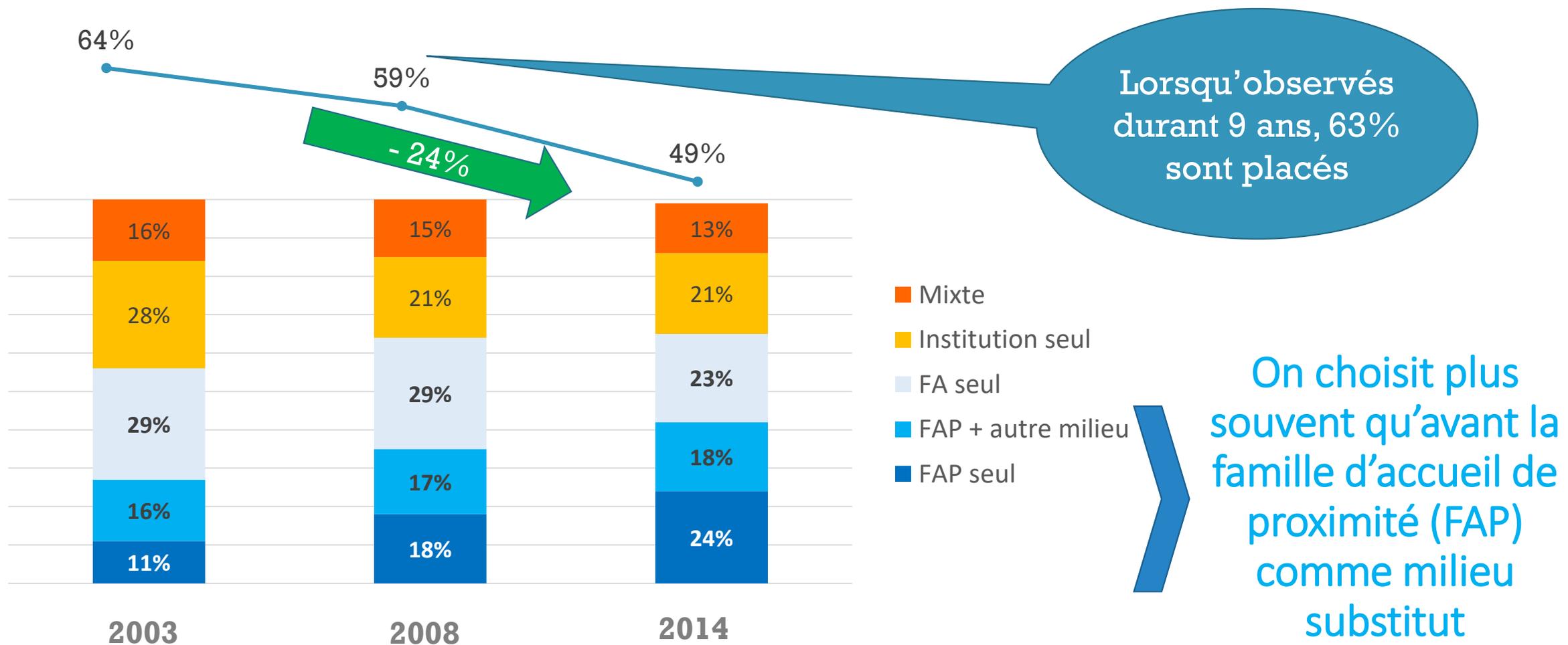
Exploitation de données administratives (PIJ et SIRTf)

## Cohortes à l'étude

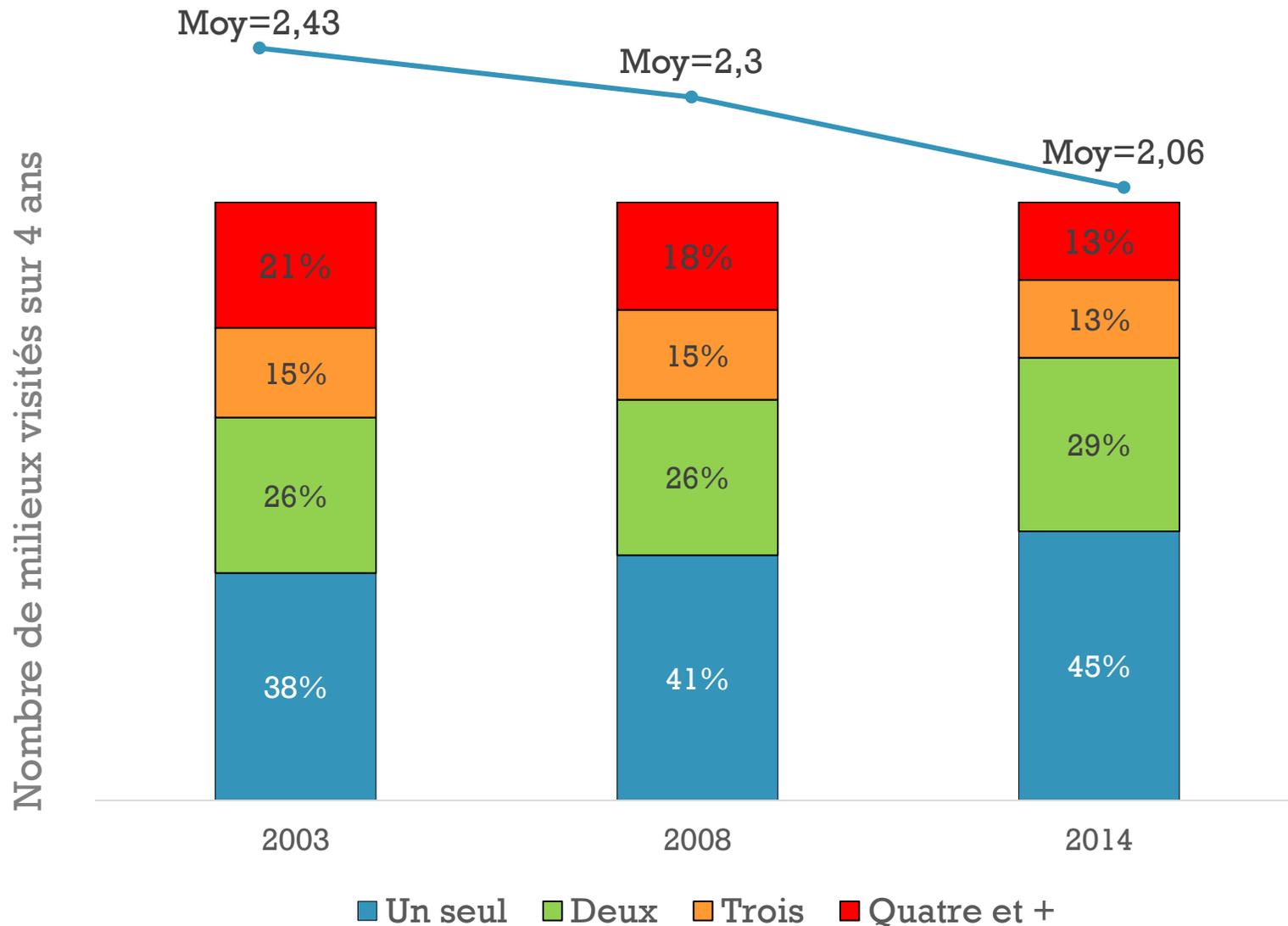
- Longitudinales
- Couvrant tout le Québec (sauf régions 17 et 18)



# Le recours au placement (dans les 4 années suivant l'entrée) diminue...



# L'instabilité a diminué

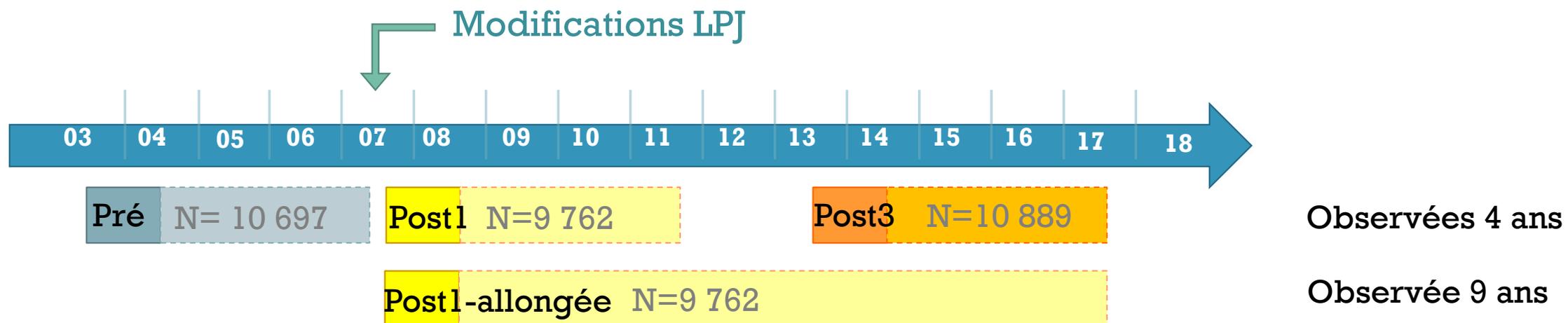


# Des améliorations sur la plan de la stabilité

- Le recours au **placement a diminué de 24%** et les FAP occupent une plus grande portion des enfants placés
- **L'instabilité n'est pas généralisée** à l'ensemble des enfants placés et elle a diminué entre 2003 et 2017

## 2. Permanence

# Cohortes



# Durées maximales de placement souvent dépassées

Pour les enfants évalués en 2008 et placés, la durée cumulée en placement après 9 ans est en moyenne de: **544 jours (1,5 ans)**

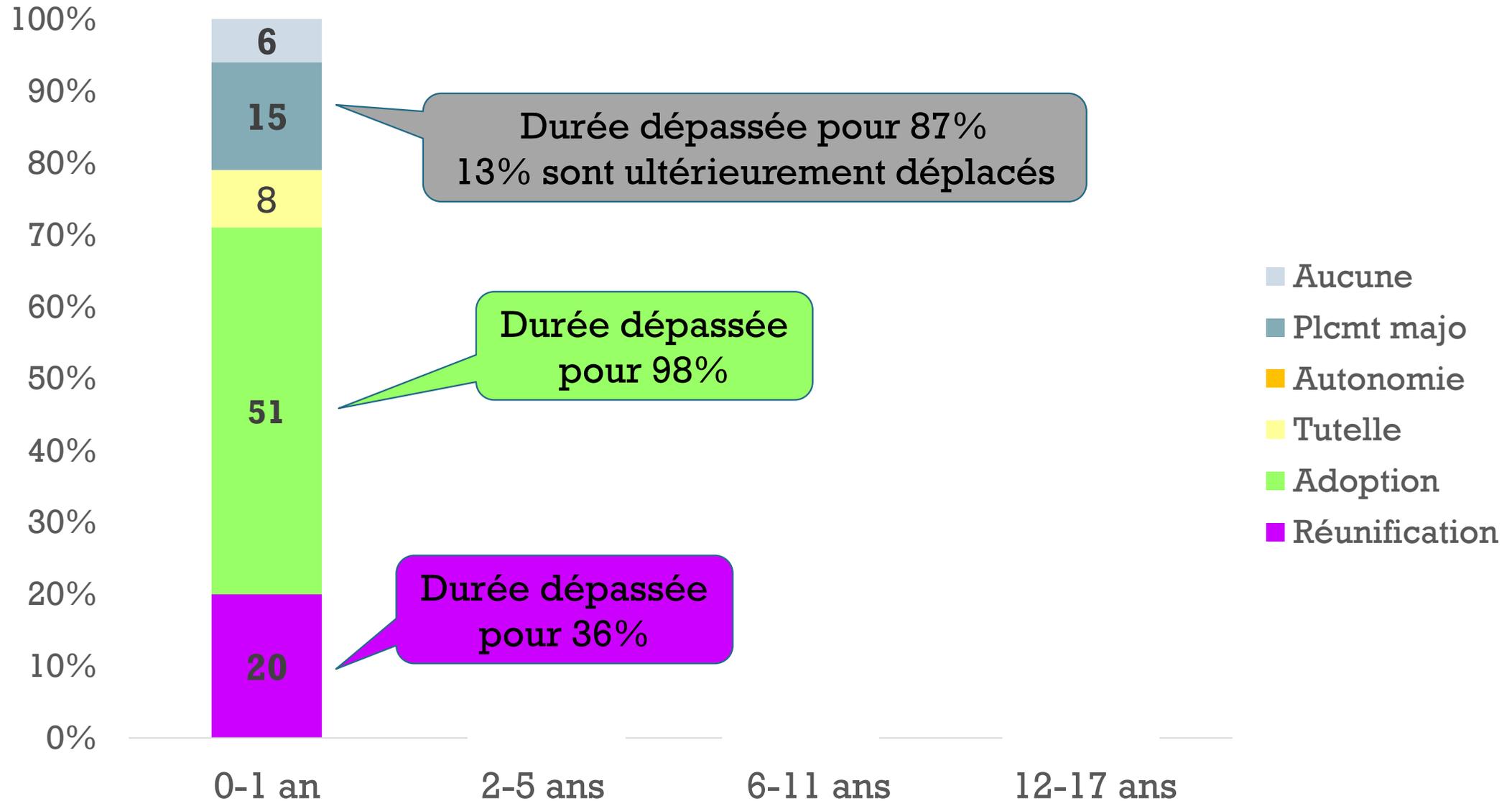


Durée cumulée moyenne est la plus élevée pour

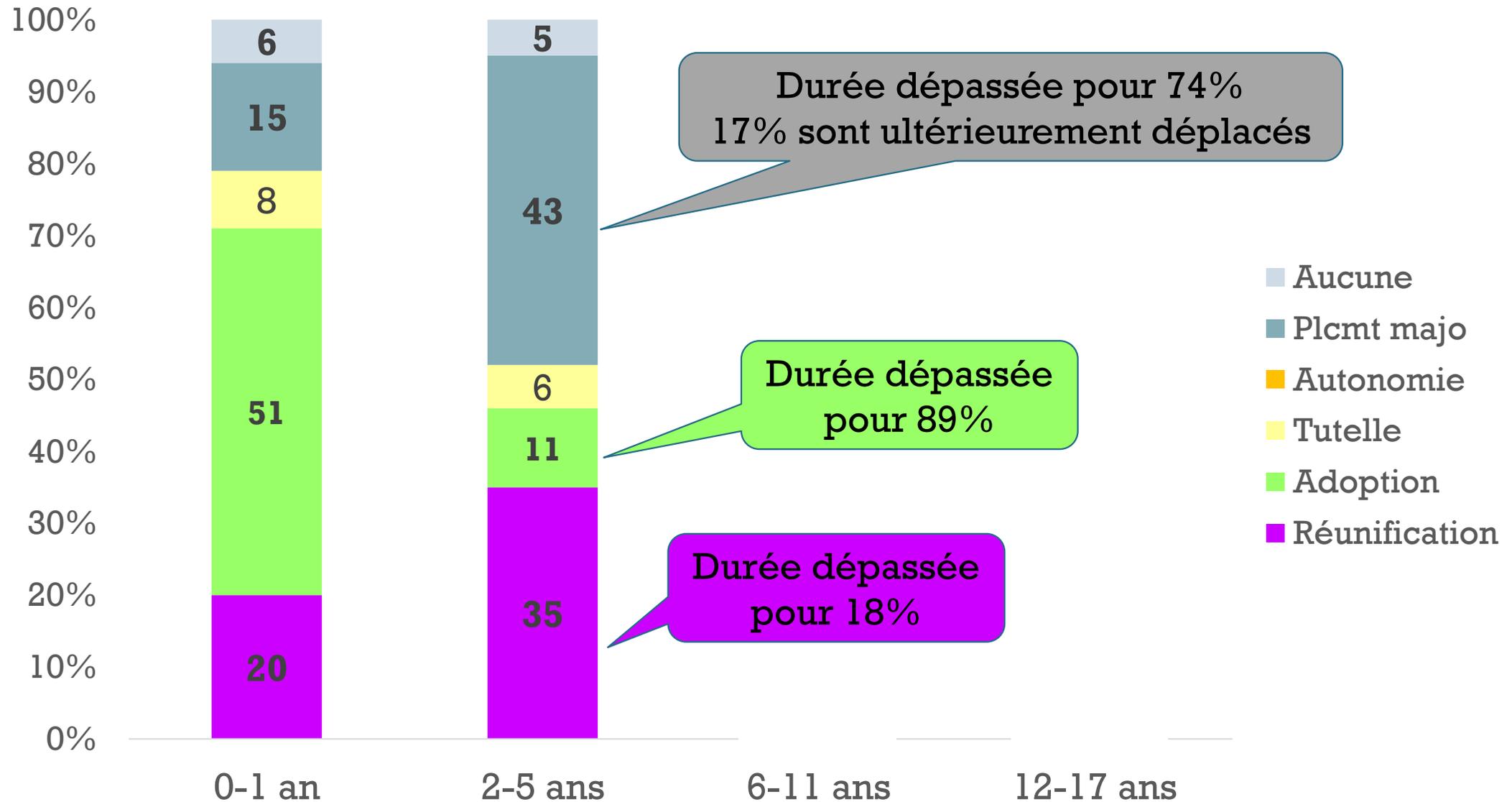
- Ceux qui sont suivis pour un motif d'abandon: 964 jours (2,6 ans)
- Ceux qui sont entrés dans les services à 2-5 ans: 826 jours (2,3 ans)

Dernière permanence	% dépassement
Réunification	21
Adoption	96
Placement à majorité	55
Autonomie	55
Tutelle	86

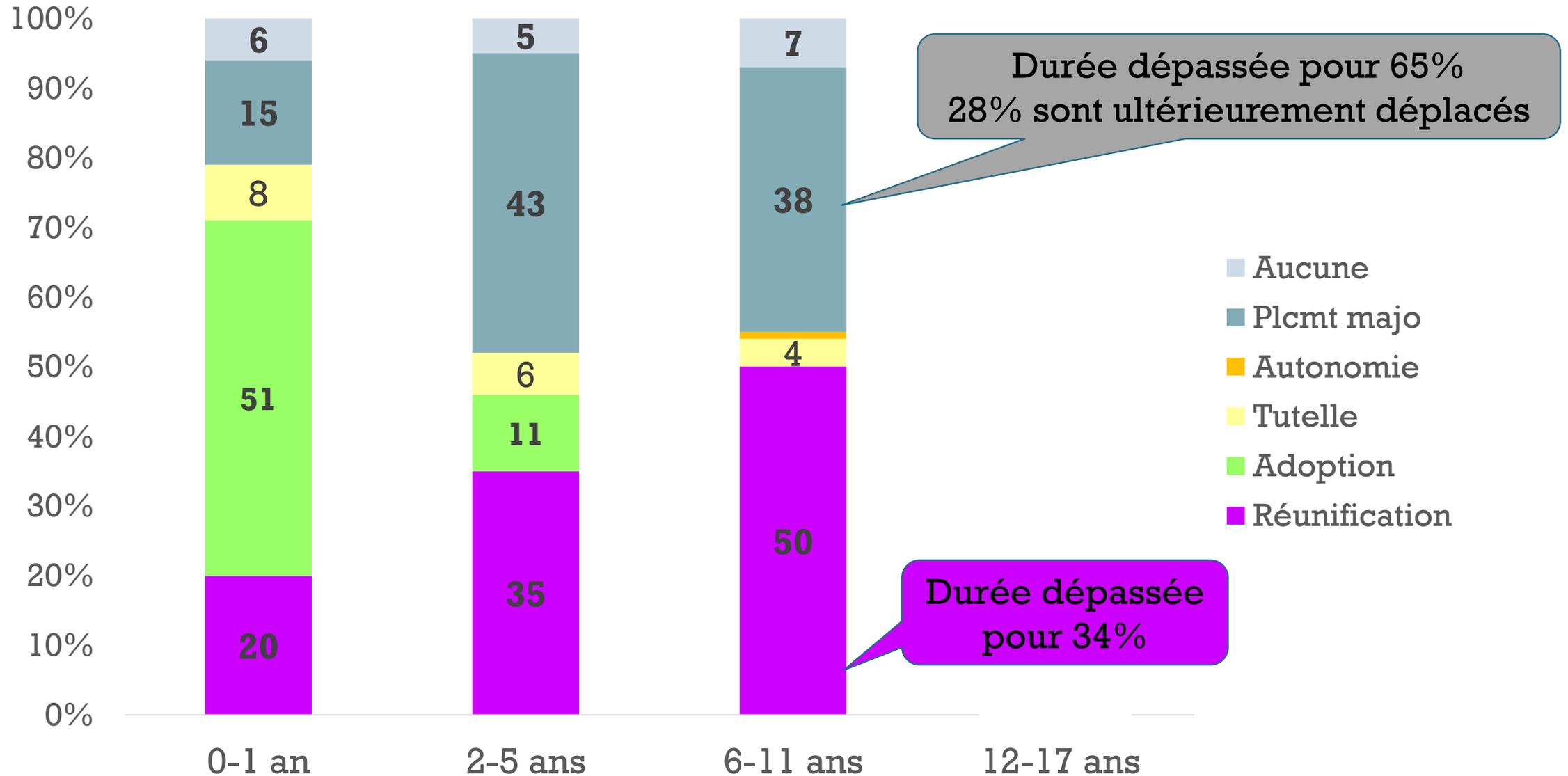
# Permanence des enfants placés, 9 ans après l'entrée en PJ selon l'âge au placement



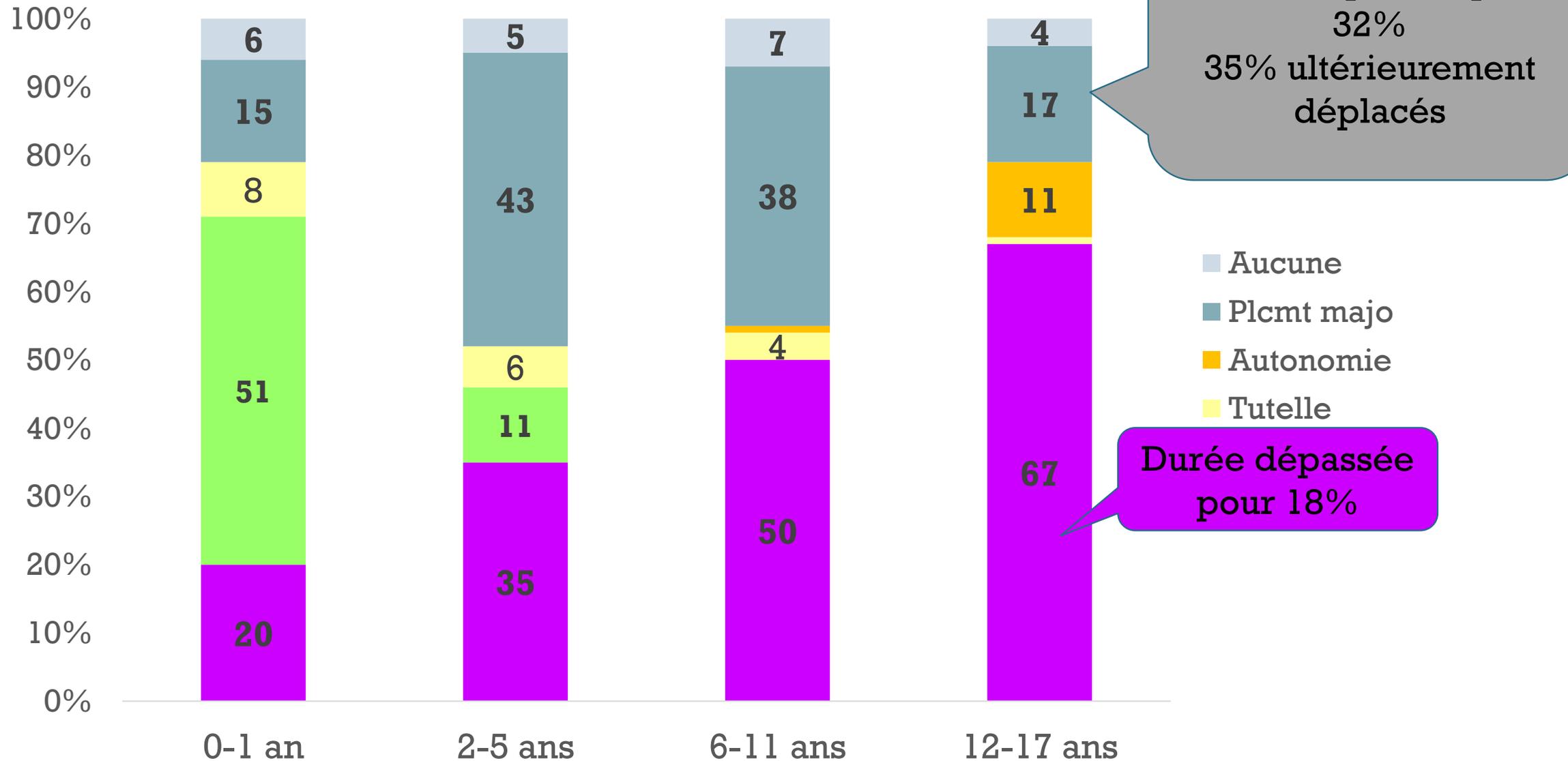
# Permanence des enfants placés, 9 ans après l'entrée en PJ selon l'âge au placement



# Permanence des enfants placés, 9 ans après l'entrée en PJ selon l'âge au placement



# Permanence des enfants placés, 9 ans après l'entrée en PI, selon l'âge au placement

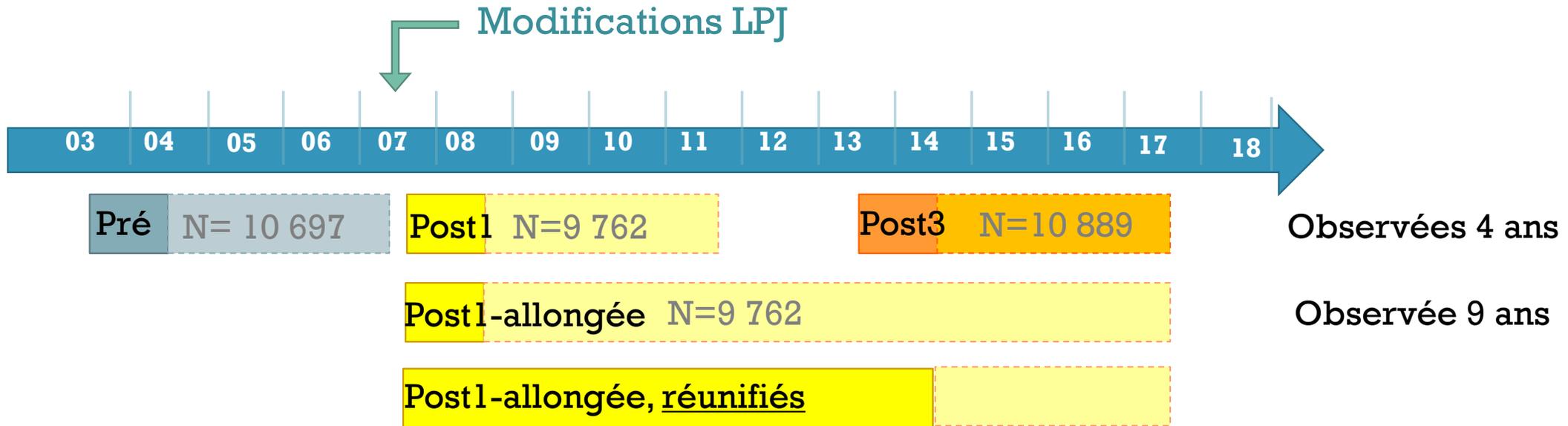


## Beaucoup de réunifications et de placements à majorité

- Le **placement à majorité est fréquent**, alors que l'adoption, la tutelle et la préparation à l'autonomie sont peu utilisés ou concentrés dans certains groupes d'âge
- Le placement à majorité n'est **pas stable**, entre 13% et 35% (selon l'âge) sont ultérieurement déplacés de milieu substitut
- La **réunification** est fréquente et actualisée rapidement, mais se maintient-elle dans le temps?

# 3. Bris de réunification

# Cohortes



# Plus de la moitié des enfants réunifiés doivent être replacés

Risque de bris de réunification sur les 9 années suivant l'entrée dans les services

**61%**



Risque le plus élevé pour:

- les enfants réunifiés à 0-1 an: 64%
- les enfants réunifiés à 12-14 ans: 65%

## Durée entre la réunification et le bris (replacement)

0-3 mois	42 %
3-11 mois	35 %
12 – 23 mois	12 %
24 – 35 mois	5 %
36 mois et plus	6 %



Plus de la moitié des bris surviennent à l'intérieur de la première année post-réunification

77% des bris surviennent alors que le dossier initial est toujours actif

# Quels facteurs augmentent le risque de bris?

Âge de l'enfant

Avoir 0-1an ou 12-17ans lors de la réunification

Durée du placement

Avoir un placement court

Motif de suivi

Être suivi pour négligence, abandon ou troubles de comportement

Réunification antérieure

Avoir déjà tenté une réunification

Instabilité

Avoir subit des déplacements

Type de milieu substitut

Avoir été placé en milieu institutionnel

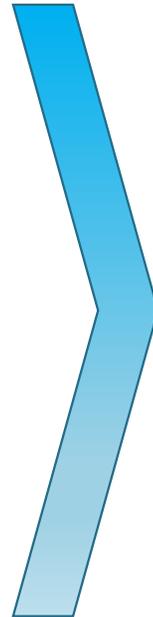
Nb de services n'a **PAS** d'effet sur le risque

Pas assez ciblés? Intensifs? Coordonnés? Accessibles?

Risque augmente de 78% avec chaque bris antérieur

# Pistes de réflexion sur le bris de réunification

- Les services **se prolongent** souvent après la réunification
- Le bris survient **rapidement** après la réunification
- Risque de bris augmente avec la présence **d'abandon**
- Les **placements courts** augmentent le risque de bris



La réunification, **passage obligé** vers la clarification du projet de vie?

Préoccupant car le risque de bris augmente à mesure que l'enfant cumule les bris

Les durées maximales de placement imposées par la LPJ mènent-elles à des **réunifications trop hâtives**?

- Les situations de **négligence** et de **troubles de comportement** sont plus à risque de bris
- Ces motifs **se répètent** lors du remplacement



La chronicité de telles situations appellent à une **intervention soutenue** mobilisant la famille et son contexte plus large.

# Conclusions et recommandations

Les enfants sont réunifiés à l'intérieur des durées maximales, mais les réunifications ne se maintiennent pas toujours. Par conséquent, les projets de vie alternatifs sont actualisés bien au-delà des durées maximales prévues à la LPJ



Mieux outiller, former et dégager les intervenants pour

- > l'évaluation des capacités parentales, des besoins de l'enfant et des ressources du milieu
- > la clarification du projet de vie



Éviter les réunifications non maintenues, car elles augmentent le risque que les prochaines tentatives échouent



Continuer de réunifier lorsque c'est dans l'intérêt de l'enfant, mais déployer tous les efforts pour soutenir la famille avant, pendant et après



Développer une offre de services

- > Ciblés sur les enjeux de la réunification
- > Intensifs, proximaux et coordonnés

# Portée et limites

- Cohortes longitudinales, durée d'observation assez longue pour représenter la trajectoire sur le long terme
- Cohortes provinciales couvrant tous les enfants placés au Québec, donc résultats très robustes
- Indicateurs de trajectoire reproductibles à chaque cycle pour un suivi périodique
- Seule source d'information récurrente pour décrire les trajectoires
- Des données cliniques complémentaires sont nécessaires pour interpréter les résultats et orienter les améliorations



# Rapport final

Hélie, S., Drapeau, S., Châteauneuf, D., Esposito, T., Noël, J., Poirier, M-A., Saint-Jacques, M-C. (2020). *L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse : Point de mire sur la réunification familiale et le remplacement*. Rapport déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux, Institut universitaire Jeunes en difficulté, Montréal, Québec, 399 p.

<https://iujd.ca/fr/elpj3>

